

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023**

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **21 juin 2023**  
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **23**  
Nombre de pouvoirs : **6**

Le vingt-huit juin deux-mille-vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

**Étaient présents 23 membres du Conseil Municipal :**

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALLIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

**Ont donné procuration 6 membres du Conseil Municipal :**

M. Michel BUCHE à Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; M. Tony CALLA à Mme Sandra DELIBIT ; M. Tony CORNELISSEN à M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Philippe PELAT à Mme Céline PARRAIN ; M. Michel PESTEIL à M. Jean-Pierre GUITARD et Mme Tessa SAUBESTY à Mme Michèle VALIBUS.

**Secrétaire de séance :** Mme Maryse BADIA

**Numéro :** DL20230628-007

**Matière :** 8.3 - Domaines de compétences par thèmes - voirie

**Objet :** **RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE RUE DU BOULET – AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION DE DROIT D'USAGE AVEC ENEDIS**

Considérant la nécessité de conclure une convention de droit d'usage en vue d'installer, mettre en service et entretenir des équipements sur la parcelle appartenant à la Commune d'Ussel, cadastrée section AR n° 0205, lieu-dit du Boulet, avec Enedis ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer :**

- la convention à intervenir Enedis ; ainsi que
- l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Fait en Mairie d'Ussel, le 28 juin 2023*

Accusé de réception en préfecture  
019-21 1927504-20230628-DL20230628-007-DE  
Date de télétransmission : 29/06/2023  
Date de réception préfecture : 29/06/2023  
Date de mise en ligne : 29/06/2023



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

*Christophe Arfeuillere*  
Christophe ARFEUILLERE